

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2^e/50-07

Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

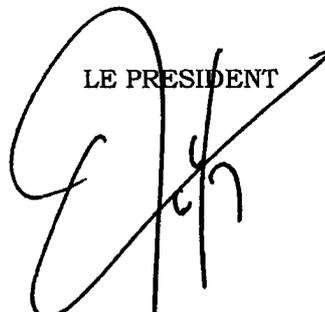
REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN AU SEIN DE L'ASSOCIATION « ALSACE BIOVALLEY »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2^e/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Désigne comme représentants du Conseil Général du Haut-Rhin au sein de l'Association « Alsace Biovalley » :
 - M. Alphonse HARTMANN, en qualité de titulaire,
 - Le Docteur Jean-Louis LORRAIN, en qualité de suppléant.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions